



# lePlanitre

Journal d'information édité par BIEN VIVRE A L'HAUTIL

## s o m m a i r e

Edito

Panier Bio

Au revoir Françoise

Beaujolais Nouveau

La Coulée verte

Galette des Rois

Etangs de Neuville, Cergy village et Port-Cergy

Nettoyage de Printemps

Le sentier des bruyères à Valmondois

Feux de la Saint-Jean

Forum des Associations

Barbecue Party

Des news de l'école

Bientôt la fibre ?

Jardin de la Biodiversité

Bois de la Barbannerie

La pyrale du Buis

Le milleperthuis est de retour

Agir contre l'écocide !

Nuisances aériennes

Sécurité routière

Urbanisme et concertation

Allons-nous dans le mur ?

Agenda

Recette

Hautil Pratique

## Sécurité routière



Les problèmes de sécurité routière à l'Hautil ne sont pas nouveaux. Si notre association a toujours su, de concert avec les élus, faire avancer les choses, force est de constater que la situation se dégrade.

Les vitesses excessives sur les RD22 et RD2, le manque de trottoirs, les incivilités, tout renforce ce sentiment d'insécurité.

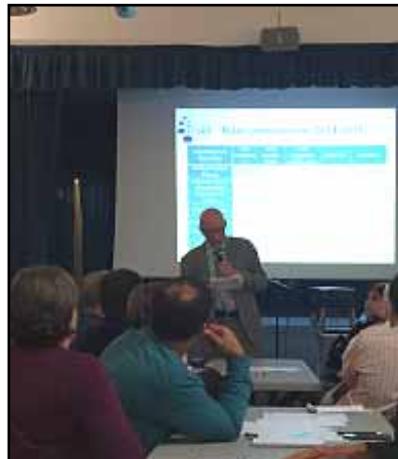
Mike, qui a repris en main le dossier, fait le point sur la situation.

## Urbanisme et concertation

Nous dénonçons, l'année dernière, les méfaits de la loi ALUR à l'origine des constructions anarchiques qui pour certaines défigurent notre hameau.

La Municipalité a pris (tardivement) conscience du problème. Contrainte aujourd'hui de faire du logement social, elle lance des réunions de concertation.

Nous avons participé à la réunion du 29 Septembre. Concertation ? pas vraiment convaincu ! on vous dit pourquoi.



## Activités de l'association



Dans un monde qui bouge et où l'on se recroqueville facilement sur soi il est rassurant de voir certains brandir l'étendard de la fraternité !

Alors, oui, nous avons encore assuré des moments festifs et défendus notre hameau et son environnement. Merci à tous pour avoir contribué à faire de cette année une belle année de partage.

## Edito

Chères amies, Chers amis,

Ce journal associatif est pour nous l'occasion de dire au revoir à celle qui nous a malheureusement quittés. Nous regrettons Françoise, son sourire et son grand savoir en matière d'environnement (qu'elle partageait bénévolement avec les enfants).

C'est également l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants sur l'Hautil. Les motivations pour rejoindre notre charmant petit hameau sont multiples : Trouver un havre de paix proche de Paris, échapper à la civilisation numérique, profiter de la vague de construction actuelle, se mettre à l'abri des zones de combat lors de la prochaine guerre mondiale, devenir ermite, aimer la nature ...

Vous découvrirez dans ces pages une partie de nos activités. Ce sont autant de bonnes raisons pour rejoindre notre sympathique petite association. Nous cherchons toujours à mettre de la joie et de la bonne humeur dans nos réunions, nos balades, nos repas, nos fêtes et nos " combats " pour défendre notre fragile environnement et notre cadre de vie.

Nous croyons (naïvement sans doute) que nous sommes tous coresponsables de notre avenir et de celui de nos enfants. Nous devons donc être vigilants pour préserver notre " trésor vert ", le massif forestier de l'Hautil. Nous avons besoin de votre aide, n'hésitez pas à nous signaler tout déboisement, tout déchet abandonné, tout début de décharge sauvage.

Vous pouvez aussi, bien sûr, vous détendre en famille en participant à nos randonnées (à la portée de tous) qui permettent souvent de découvrir des endroits peu usités et des trésors oubliés.

Enfin, et surtout, venez avec vos idées, vos envies, vos questions, vos espoirs et vos humeurs (bonnes ou mauvaises, l'important c'est de partager).

A très bientôt. Amicalement,  
Lionel

## Panier Bio

Le marché de proximité, l'agriculture biologique ce sont des sujets qui nous intéressent tous plus ou moins.

Les fruits et légumes en vente dans les grandes surfaces ont souvent été cueillis trop tôt et manquent de maturité. La course aux bas prix contribue à avoir sur les étals des grandes surfaces des fruits ou des légumes issus de l'agriculture intensive qui ont subi de nombreux traitements avec des produits dont on connaît la nocivité.



C'est sans doute pourquoi beaucoup de consommateurs se tournent vers les maraîchers "bio" qui proposent par des solutions diverses la vente des fruits, des légumes cultivés avec des méthodes moins agressives, plus naturelles et qui préservent l'environnement.

Une association de Triel, l'association Pissefontaine Environnement propose à ses adhérents un abonnement semestriel aux paniers bio venant d'une ferme artisanale, de producteurs maraîchers dans la zone maraîchère de Cergy, au bord de l'Oise qui se nomme EARL Les Plaisirs du Jardin. Leur site Web : [www.panierbiocergy.com](http://www.panierbiocergy.com).

Ces producteurs ont le label AB Agriculture Biologique et pratiquent la bio dynamique.

Le coût du petit panier est de 11 euros par semaine, ou 15 euros pour un grand panier. La distribution se fait une fois par semaine dans un créneau donné et la composition du panier est déterminée en fonction des légumes du moment. On ne choisit pas ses légumes mais ceci peut être considéré comme un avantage et non pas comme un inconvénient. Cela apprend à connaître de nouveaux légumes et cela donne un coup de pouce pour manger plus varié.

J'ai testé ces paniers bio toute cette année et j'ai été très satisfaite par la diversité des paniers proposés, même en plein hiver les paniers proposés sont attrayants et variés.

Ces paniers me rappellent les légumes du jardin de mon grand père, et je redécouvre de vrais légumes qui sortent de la terre et non pas d'un lieu aseptisé où la terre a disparu au profit de méthode de plantation chimique.

En achetant ces paniers bio, on fait plus qu'acheter des légumes bio, de saison et locaux. On contribue également à la pérennité d'une ferme biologique, à dimension humaine, soucieuse de respecter un environnement préservé à 28 km de Paris.

Anne

## Au revoir Françoise



*Françoise Magnard nous a quittés le 25 juillet 2015 à l'âge de 77 ans. Amoureuse de la nature, faune et flore y compris des oiseaux et des insectes dont elle connaissait les mœurs mieux que quiconque, quel meilleur hommage pouvait-on lui offrir en reproduisant un de ses articles publié dans le Planitre de BVH en juin 2005. Lucide défenseuse de l'environnement elle y soulevait (prémonitoirement !) un problème non encore résolu à Triel.*

Pour lutter contre la pollution des eaux, Rennes et son agglomération réhabilitent les « mauvaises herbes » et tentent de mettre les pesticides au rancart.

En 1991, Rennes constate que l'eau de ses rivières se charge de pesticides d'origine non agricole au cours de leur traversée de la ville. « C'est un problème de santé publique pour les habitants, les jardiniers et le personnel de voirie qui utilisent ces produits » dit Mme Loget, vice présidente de la région Bretagne. « Même si les pesticides sont majoritairement utilisés par les agriculteurs, il faut balayer devant sa porte et donner l'exemple ».

On passe donc au désherbage chimique « raisonné », on réduit la quantité de désherbants utilisés. Cela ne suffit pas. L'analyse des eaux montre que la pollution ne diminue pas. « L'objectif doit être l'abandon des trai-

tements chimiques », dit Mr Pépin, ingénieur écologue de l'agence d'urbanisme de Rennes.. Pas facile mais réalisable, il suffit de le vouloir.

De nouvelles techniques sont utilisées : on détruit les mauvaises herbes à la vapeur, à la chaleur ou à la binette et surtout, on décide de **vivre en bonne intelligence** avec elles, comme en Suède, aux Pays Bas, toujours à la pointe du progrès.

Aujourd'hui, Rennes commence à ressembler à ces villes du nord de l'Europe avec ses pieds d'arbres tapissés de saponaires roses, de lierre, de bourse à Pasteur ou de copeaux de bois issus du broyage des branches d'élagage, ses pavés et dalles bordés de vert qui ne choquent personne. On utilise aussi des plantes couvre sol, c'est à dire tapisantes, résistantes comme géraniums sauvages (ne pas confondre avec les pélargoniums), les pervenches d'un si joli bleu et les achillées. Par endroits, on ne passe la tondeuse qu'une ou deux fois par an, cela suffit. Le paillage empêche la germination des indésirables. Quand on le soulève, on voit une intense activité biologique. L'augmentation des insectes entraîne celle des oiseaux qui limite ainsi la prolifération des insectes parasites. Savez vous que les mésanges bleues doivent capturer 1100 proies par jour pour nourrir leur nichée jusqu'à l'envol, qu'une mésange consomme, par jour un poids de nourriture égale à son propre poids (environ 20g) plus 2g correspondant à sa perte pendant la nuit ? (CORIF)

Remarque : on doit utiliser le mot «masse » au lieu de « poids ».

Moralité : laisser les « auxiliaires » comme oiseaux, coccinelles, perce oreilles... faire leur travail.

Et puis, on a établi un code qualité qui classe les espaces verts en fonction de leur usage et un plan de désherbage est organisé. Par exemple,

pas d'herbes folles dans le prestigieux jardin du Thabor (Vous connaissez ?).

Quelle a été la réaction des habitants ? Pas bonne au début. Les gens se plaignent d'être abandonnés, des personnes âgées ont peur de glisser sur les herbes, des parents craignent qu'elles cachent des tessons de bouteilles. Les habitants ne voient pas le lien entre la pollution de l'eau donc leur santé et cette nouvelle manière de traiter l'herbe en ville. Pourtant, des économies ont été réalisées. « En 1993, on achetait pour 180 000 F de produits, essentiellement des herbicides. En 1994, abandon du désherbage des trottoirs (le piétinement suffit) : 85 000 F d'achats. En 2004, seulement 73 000 F » dit le directeur du service des jardins.

Et les jardiniers, qu'en pensent-ils ? « Ce fut d'abord un choc ». « On sabotait le métier, en remplaçant le pulvérisateur par la binette, beaucoup plus fatigante ». Mais au bout de 2 ans, ils ont réalisé que **leurs connaissances et compétences** étaient toujours nécessaires. Et qu'ils devaient en acquérir de nouvelles. Ils ont reçu de nouvelles formations : gestion différenciée des espaces, reconnaissance botanique, analyse paysagère ...

Rennes espère convaincre tous les jardiniers **amateurs**, qui utilisent en moyenne 10 fois plus de pesticides que la normale, pour être plus « efficace »

Quant aux enfants, on les forme. Chaque année, au printemps, un « rallye des mauvaises herbes » est organisé pour les écoles avec des botanistes. Pour leur apprendre à aimer ces « herbes incomprises ».

Rennes doit servir d'exemple ... **J'aimerais que la ville de Triel agisse de la même façon.**

Françoise.

## Beaujolais Nouveau 2014



Rires et dégustations pour cette nouvelle édition de notre Beaujolais Nouveau autour d'un Buffet Campagnard.

Le quizz hilarant de Lionel, notre président, participe à l'ambiance et fait de la soirée un moment de véritable plaisir.



Depuis quelques années, la randonnée de Décembre nous emmène à Paris. Cette fois, nous sommes partis à la découverte de la Coulée Verte René Dumont (1er candidat écologiste à la présidentielle de 1974), de la Bastille au Bois de Vincennes. La Ville de Paris a aménagé cette balade originale, à partir de 1988, à l'emplacement d'une ancienne ligne de

chemin de fer, désaffectée en 1969, qui reliait depuis 1859 la place de la Bastille à la Varenne-Saint-Maur. Le paysagiste Jacques Vergely et l'architecte Philippe Mathieux, chargés des travaux, décidèrent de préserver les infrastructures ferroviaires d'origine.

C'est ainsi que la promenade débute sur le Viaduc des Arts dont les arcades, désormais fermées, abritent des commerces, surplombant alors l'avenue Daumesnil, passant au milieu des frondaisons des arbres plantés en contrebas. Elle traverse ensuite plusieurs jardins (Hector-Malot, Reuilly Paul Pernin, Charles Péguy et sa fontaine d'eau pétillante). Après l'an-

cienne gare de Reuilly, elle suit la tranchée ferroviaire en contrebas des rues et des immeubles avoisnants, passant par deux fois dans des tunnels. Autant d'occasions de découvrir un Paris inhabituel, presque silencieux.

Pas de chance, le temps n'était pas vraiment de la partie... brouillard et petit crachin glacés ; nous n'avons pas été mécontents de nous réchauffer dans l'un des petits restaurants de Bercy Village !

NB : la High Line Park de New York, inaugurée en 2009, celles de Chicago, Rotterdam... sont directement inspirées de la promenade parisienne.

Denise



## Galette 2015



A BVH nous aimons bien les traditions. Fêter la Galette est bien sûr l'occasion de démarrer la nouvelle année mais aussi une (rare) occasion d'échange et de partage que nous essayons de distiller lors de nos multiples animations de quartier.



## Etangs de Neuville, Cergy Village et Port Cergy



Cette promenade nous a permis, en longeant les étangs de la base de loisirs, de partir à la découverte de la marina de Port-Cergy avant de flâner dans Cergy-Village (lavoir de la Rousselette, église Saint-Christophe et son portail Renaissance).

L'occasion d'évoquer comment ce village de 2000 habitants a laissé place à une ville nouvelle qui devait en accueillir 400 000 mais qui n'en contient que 172 000 !

Saviez-vous que le concepteur de Port-Cergy n'est autre que celui de Port-Grimaut ? ou bien encore que la forêt de l'Hautil évita de justesse une terrible destinée ?

Pour ceux qui ont raté cette passionnante aventure nous tenons à votre disposition un petit livret explicatif qui vous permettra de revivre en famille ou avec vos amis cette randonnée.

Celle-ci se poursuit dans la boucle de l'Oise avant de rejoindre l'Axe majeur, conçu par l'artiste Dani KARAVAN, la Pyramide et l'Île astronomique.



Glacés par les températures hivernales de ce mois de février, les courageux participants ont pu se réchauffer autour d'un vin chaud providentiel.

VdS



## Nettoyage de Printemps

Une vingtaine d'Hautillois avaient répondu présents pour ce nettoyage de printemps organisé par notre association le samedi 11 avril. Hasard du calendrier, il tombait le même week-end que le nettoyage des berges de la Seine, ce qui nous a permis de profiter de la logistique de la Mairie de Triel que nous remercions.

Petits et grands se répartirent dans les rues du hameau afin d'y ramasser les déchets accumulés au bord des routes et chemins. Un verre de l'amitié ponctua cette action éco-citoyenne. Merci à tous !

## Le sentier des Bruyères à Valmondois



Une belle journée printanière nous a permis d'arpenter le très agréable sentier des Bruyères à Valmondois, situé à 30 km de l'Hautil.

Le sentier longe le Sausseron et permet de découvrir les moulins qui animaient naguère la vallée. Avant de commencer la balade nous avons visité le Moulin de la Naze, anciennement maison de la Meunerie, sa roue à aubes avec de grandes pales plongeant dans le Sausseron tonitruant ainsi que l'exposition relatant l'histoire et les techniques des meuniers.

A l'issue de la randonnée, nous avons pu pique-niquer dans le décor champêtre du Moulin sous un soleil radieux.

VdS



## Feux de la Saint-Jean



Si 2014 nous avait laissé d'amers souvenirs, les Feux de la Saint-Jean 2015 furent une belle réussite.

Une météo radieuse, une organisation bien rodée, des cuistos de choc, de la musique et un feu magnifique !

Les nombreux spectateurs ont pu profiter d'une soirée et d'une nuit magiques embrasée par ce feu de fraternité et de partage.

Merci à tous, merci à BVH, merci aux Services de la Municipalité de Triel qui ont oeuvré collectivement à l'organisation de cette grande fête.

VdS





## Forum des Associations



Représenter notre quartier au Forum des Associations du COSEC ainsi que les activités de Bien Vivre à l'Hautil à la population, tel était notre crédo.

Bien que pour la plupart des visiteurs ce soit plus la course aux inscriptions que le temps de découvrir la richesse du tissu associatif triellois, nous remercions tout ceux qui ont pris la peine d'échanger avec nous.

Merci aussi à tous nos bénévoles qui prennent sur leur temps libre pour informer curieux et amis.

## Barbecue Party



Septembre nous réserve encore de belles journées ensoleillées même si parfois elles sont un peu fraîches.

Notre Barbecue Party 2015 a été un sans faute, outre la météo radieuse, des cuistos au top, une salle magnifiquement décorée et une bonne ambiance partagée !

C'est un vrai bonheur de profiter d'un cadre bucolique si près de Paris.

L'automne se présente sous les meilleurs auspices, profitez bien !

VdS



## Des news de l'école



L'année scolaire 2014-2015 s'est terminée sur des rumeurs de fermeture qui ont entraîné des tensions extrêmement violentes... heureusement, la rentrée 2015-2016 est moins compliquée ! Avec 33 élèves inscrits à l'école de l'Hautil, tout le monde devrait être rassuré, d'autant plus que l'année prochaine nous devrions encore gagner 3 élèves supplémentaires, soit 36 enfants.

Ceci montre une fois encore, que

En novembre 2013 nous décrivions les coupures internet et débits anémiques que doivent souffrir les Hautillois alors que plus de 91% des Triellois étaient éligibles au câble (30 Mb/s).

Deux années plus tard, alors que les choses ne se sont pas améliorées pour les habitants du hameau, Orange décide de déployer la fibre optique dans le centre de Triel pourtant déjà câblé.

Nouvelle stratégie, Orange fibre en priorité depuis quelques mois les zones déjà en concurrence avec la technologie de Numericable.

La pose des premières armoires a débuté cet été, rue des frères

la Mairie ne d é s e r t e absolument pas l'Hautil et ses habitants. Nous a v o n s essayé avec le Service Scolaire de mettre toutes les chances de notre côté pour p r é s e r v e r c h a q u e

école de Triel; qu'aucune ne se sente lésée ou oubliée... Et nous allons continuer, grâce aux différents projets immobiliers qui devraient voir le jour dans les prochains mois dans les quartiers de la ville.

Pourtant, je tiens à rappeler à tous les parents, qu'il est indispensable de rendre leur kit d'inscription au service scolaire au plus tard, à la date indiquée. En effet, il est compliqué, notamment lorsqu'il y a

Laisney et rue du Lieutenant Lecomte, tout comme dans six des villes de la CA2RS ou bien encore Maurecourt.

Orange met à disposition un site internet où il est possible de s'inscrire pour suivre le déploiement de la fibre dans son quartier .. à condition d'être éligible, ce qui n'est évidemment pas notre cas !

Seuls 3719 logements du centre ville (jusqu'à la ligne de chemin de fer) profiteront du très haut débit en 2016 (soit 62% des logements).

Pour les autres quartiers dont l'Hautil, il faudra encore attendre 2017.

des demandes spécifiques concernant l'accueil du matin, de pouvoir faire face et répondre positivement si nous n'avons que 3 dossiers d'inscription...

Certain(e) l'Hautillois(e) commence à me reconnaître maintenant, après presque un an et demi de mandat, et m'interpelle pour leur projet ou idée à mettre en œuvre ; c'est pour moi, très important, dans le sens où cela fait partie intégrante de la mission qui est la mienne. Que ce soit, pour développer une idée de commerce sur le hameau ou pour des missions plus d'ordre social, n'hésitez surtout pas à me contacter via mon adresse mail : frederique.brochot-maher@triel.fr ; lorsque je ne suis pas la personne qui peut répondre sur le sujet concerné, je fais le relais auprès de mes collègues afin que nous puissions répondre et assister comme il se doit.

Frédérique Brochot Maher  
9ème adjointe déléguée à la vie éducative - Référent du quartier

## Bientôt la fibre ?



VdS

## Jardin de la Biodiversité



En 2015 le Parc aux Etoiles s'enrichit de nouveaux espaces dont le Jardin de la Biodiversité.

Celui-ci est un espace de découverte des espèces vivantes du parc : mammifères, petites bêtes (insectes, batraciens...), flore et oiseaux.

Venez-vous émerveiller devant la richesse et la complexité du vivant et prenez conscience de sa fragilité. Cette exposition vous permet-

tra d'acquérir des savoirs applicables à d'autres écosystèmes.

Autour de 5 panneaux thématiques et d'un petit amphithéâtre de futs d'arbres en bois, les postures propres à l'observation sont présentées ainsi que des reproductions d'animaux en bois ou résine.

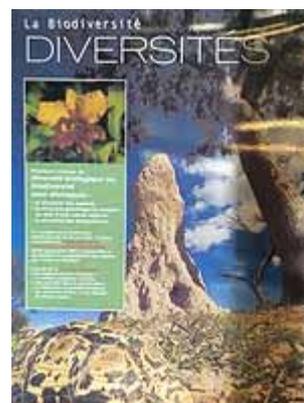
Ce Jardin est conçu pour être accessible sans l'aide d'un médiateur. Il s'adresse à un public de tous âges, comme une découverte pour certains ou un rappel



de connaissances pour les autres, aux visiteurs individuels ou aux groupes scolaires.

Trois expositions extérieures accessibles à tous au niveau connaissance.

Renseignements sur <https://parcauxetoiles.agglo2rivesdeseine.fr/>



### Convention d'entretien des Bois de la Barbannerie

L'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AEV), aménageur et gestionnaire de l'Espace régional de l'Hautail et Oise, entretient et aménage actuellement les Bois de la Barbannerie en vue de son ouverture au public.

Cet été a été signée une convention avec la mairie d'Andrésy où celle-ci accepte de participer financièrement à cet entretien.

### Aménagement d'un chemin forestier

L'Agence des espaces verts consolide un chemin forestier de 300 mètres de long, depuis le bois de la Barbannerie au sud-ouest, vers le centre du massif.

Ces travaux seront dirigés selon plusieurs axes : le chemin permettra par la suite l'accès à la forêt aux engins forestiers pour faciliter l'entretien des peuplements.

Une fois sécurisé, le chemin pourra être ouvert à la promenade au public. En septembre, les travaux de voirie ont eu pour finalité de recouvrir le chemin d'un béton recyclé concassé pour stabiliser le passage des engins ainsi que des vélos.



## Bois de la Barbannerie

L'AEV intervient en matière d'entretien, de gestion, de protection, de mise en valeur et de restauration de milieux naturels, de bois, de forêts, de promenades, d'espaces agricoles périurbains et d'ouverture au public des espaces boisés et naturels franciliens pour le compte de la Région Île-de-France.

Les 43 hectares sis à Andrésy et visés dans cette convention font partie d'un ensemble plus vaste de parcelles propriétés de la Région dans le périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) de Hautail et Oise, gérées par l'AEV et ouvertes à la fréquentation du public (essentiellement boisées), soit une surface totale de 48,5 ha.

## La pyrale du Buis



Le buis est utilisé depuis le 17<sup>ème</sup> siècle pour décorer les jardins de sculptures végétales plus ou moins complexes ou bien encore pour réaliser une haie persistante aux formes géométriques et régulières.

Son odeur particulière participe au charme suranné de cet arbuste.



Malheureusement, un parasite qui a occasionné l'an dernier des ravages terribles dans les parcs parisiens, a fait son apparition dans notre région : la pyrale du buis.

Ce papillon, venu d'Asie, donne une chenille qui dévore en quelques semaines des massifs

entiers. Il n'y a, hélas, pas de solution miracle pour s'en débarrasser.

Pour attaquer les chenilles, plusieurs fabricants proposent le bacille de Thurenge, un produit bio. C'est une bactérie qui paralyse la chenille laquelle ne peut plus s'alimenter et meurt.

On évitera d'utiliser les insecticides classiques (type Decis) qui ont l'inconvénient de détruire aussi tous les autres insectes.

VdS

## Le millepertuis est de retour

Le millepertuis des marais (*Hypericum elodes*) est une plante vivace aquatique velue à souche rampante. Elle donne entre juin et septembre des fleurs jaunes vifs, assez grandes mais peu nombreuses. On la trouve habituellement dans des landes, marais tourbeux et bords d'étangs. Le nom de millepertuis signifie mille trous.

Le millepertuis est l'équivalent pour les problèmes nerveux de l'arnica qui soigne les muscles (On donne à boire aux malades des nerfs du vin de bordeaux où ont macéré des fleurs de millepertuis). On utilise aussi les fleurs de millepertuis pour soigner les blessures ouvertes comme cicatrisant.



Cette espèce protégée est très rare en Ile-de-France aussi est-il surprenant de la voir s'installer dans la mare de l'Hautil où ont été prises ces photographies.

On la trouvait autrefois sur la butte de l'Hautil mais celle-ci avait disparue.

VdS



## Sauve qui peut la vie : agir contre l'écocide !



Avril 2014 : sous la houlette de la CA2RS son prestataire fait (encore) utiliser par son personnel un produit phytosanitaire pour désherber les trottoirs et abords de voirie même sur l'Hautil selon un habitant de la rue d'Ecancourt qui nous transmis l'article suivant. Il est urgent que les municipalités s'emparent de ce problème de santé publique pour les habitants mais aussi pour les services qui les manipulent.

Pesticides, herbicides, les phytosanitaires sont dangereux pour l'homme, les animaux et les milieux. Pourtant, sur le territoire clé la CA2RS (et ailleurs dans les Yvelines), ils sont couramment utilisés à proximité de nos habitations. Ils ont un point commun : ils mettent en danger la santé publique. Alors qu'il est possible de stopper cette pratique (des voisins l'ont fait), pourquoi la CA2RS qui se veut écoresponsable ( ! ), ne s'y mettrait pas dès maintenant ? Il y a urgence !

Lors d'un récent courrier, le président Tautou nous a fait savoir qu' " une réflexion est en cours sur l'ensemble du territoire avec des modes alternatifs... " Dont acte, mais ce n'est pas suffisant car d'après les informations qui circulent actuellement, le constat est alarmant. Il y a urgence à passer au " ZERO PESTICIDE ".

### Zéro pesticide, c'est possible !

Au strict regard de la loi actuelle, l'autorité locale ne serait pas en tort. Cet usage des produits phytosanitaires sera interdit dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne à compter du 31 décembre 2019. Par contre l'application est strictement réglementée (voir encadré).

Mais il est bon de faire savoir que ces produits sont hautement toxiques, évi-

demment pour les personnes qui ont la charge de l'épandre, mais aussi pour les milieux - l'air, le sol, les nappes phréatiques, les milieux aquatiques - et plus globalement pour le vivant, dont les insectes pollinisateurs, abeilles et papillons, qui assurent la fructification des légumes et fruits."(1)

L'arrêté ministériel du 27 juin 2011 s'applique : la zone à traiter doit faire l'objet d'un affichage 24 heures à l'avance. Elle est ensuite interdite d'accès au public pendant six à 48 heures à l'aide de barrières Vauban ou de Rubalise après l'application, avec un affichage clair. Il est strictement interdit d'utiliser ce type de produit à proximité des écoles, des maisons de retraites, des hôpitaux... Ne pas respecter cette réglementation relève du droit pénal : le donneur d'ordre (collectivité) et l'applicateur (entreprise sous-traitante) sont solidairement responsables. Enfin, rappelons que l'usage de produits dits naturels n'exclut pas forcément le respect de cette réglementation. L'usage d'acide (de géranium ou de vinaigre) n'est pas sans effet sur les milieux naturels ou la ressource en eau. De nombreuses informations sur les pratiques alternatives sont disponibles sur le site Internet de Natureparif (2)

### Une molécule peut en cacher une autre

Le glyphosate est la molécule active du désherbant le plus courant de Monsanto, le Roudup. Pesticide dangereux, il est le principal polluant de nos eaux de rivières en Ile-de-France parmi les différents pesticides, directement ou via sa molécule de dégradation, l'AMPA. Une initiative politique en Ile-de-France, la Seine-et-Marne, fin 2009, a ainsi pris l'initiative d'écrire aux grandes surfaces de son territoire en leur demandant de retirer de leurs rayons les différentes versions du Round Up : " ...Certes le Round Up n'est pas interdit à la vente, mais vous savez sûrement que les différentes versions de ce produit contiennent du

### Les politiques publiques en question

Selon NATURPARIF, " La question de l'arrêt de l'usage des pesticides est au centre des politiques publiques depuis plusieurs années maintenant... La loi Labbé sur l'utilisation des produits phytosanitaires, parue au Journal officiel du 8 février 2014, vient de plus interdire sous certaines conditions l'utilisation de produits phytosanitaires par les personnes publiques et les particuliers. Ainsi à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, il sera interdit aux personnes\* publiques d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, de forêts et de promenades, et, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, de la mise sur le marché, de la délivrance, de l'utilisation et de la détention de produits phytosanitaires pour un usage non professionnel...

En arrêtant l'usage des pesticides sur les espaces dont elles ont la charge, les collectivités agissent d'abord sur la protection de la santé de leurs agents et des habitants mais elles diminuent aussi leur impact sur l'environnement, la biodiversité et la qualité de l'air et de l'eau, et... elles jouent un rôle de prescripteur, de relais en direction de leurs administrés particuliers ou entreprises. Si dans les espaces verts et le fleurissement, l'usage des pesticides diminue (respectivement 77 % et 82% des collectivités renseignées n'utilisent plus de pesticides sur ces espaces), il reste encore courant sur les terrains de sport (38 %), et la voirie (48 %) voir même majoritaire sur les cimetières (65 %). Si ces chiffres semblent démontrer une mobilisation réelle des collectivités franciliennes pour tendre vers le " zéro pesticide ", il montre aussi qu'un très grand nombre de ces collectivités ont des pratiques qui les placent aujourd'hui à l'évidence dans l'illégalité.... "

polyoxyéthylène aminé (PEOA) et du glyphosate.

Ces produits sont actuellement parvenus dans la nappe des calcaires de Champigny, notre réserve d'eau potable !..."

#### **Perturbation endocrinienne.**

Le glyphosate est un perturbateur endocrinien, même à très faible dose ! En effet, récemment, le professeur de biologie moléculaire à l'Université de Caen Gilles-Eric Séralini et son équipe ont mis en évidence le caractère de perturbateur endocrinien du Round U/> même à très faible dose. L'étude faite in vitro sur des rats porte sur la molécule de glyphosate, un herbicide total. Les résultats montrent que 50 à 10000 ppm (partie par million) de glyphosate suffisent à déclencher des nécroses (mort des tissus cellulaires) et l'apoptose (processus d'autodestruction des cellules sur indication du système génétique) sur les cellules testiculaires de rats. Plus grave, 1 ppm (soit 1 mg/kg) de glyphosate suffit à créer des effets de perturbation endocrinienne : perturbations hormonales, effets cancérigènes, mutagènes et autres réjouissances du même genre...

Ses effets perturbateurs endocriniens

et le lien avec la maladie de Parkinson sont avérés (cf. Mutualité Sociale Agricole). Il est également ciblé quant à l'augmentation des intolérances au gluten (maladie coeliaque).

#### **Les méthodes d'autorisation en question**

De plus, les scientifiques viennent de montrer dans une nouvelle étude publiée dans Biomédical Research International (de Mesnage & al. 2014), que sur neuf pesticides analysés, huit se sont montrés beaucoup plus toxiques que ce qui était testé et déclaré par les producteurs pour obtenir une autorisation de mise sur le marché (AMM). Ces découvertes remettent directement en cause les valeurs réglementaires et seuils d'expositions aux pesticides tolérés dans l'alimentation et l'environnement.

D'après Le mulot des forêts

(1) - A lire pour en savoir plus sur ce dossier : <http://www.actu-environnement.com/ae/news/abeilles-vers-terre-oiseaux-pesticides-sistemiques-neonicotinoides-22029.php4>

(2) Voir également le site de l'Agence régionale pour la nature et la biodiversité NATURPARIF <http://www.natureparif.fr/348-agir/plateforme-thematique/espaces-verts/l...>



#### **Un sujet d'actualité**

La Ministre de l'Écologie a annoncé l'interdiction de la vente en libre service dans les jardinerie du désherbant vedette de Monsanto.

"La France doit être à l'offensive sur l'arrêt des pesticides", a déclaré la ministre sur France 3 dimanche 14 juin. "Elle doit être aussi à l'offensive sur l'arrêt des pesticides dans les jardins et je vous annonce que j'ai demandé aux jardinerie d'arrêter de mettre en vente libre le Roundup de Monsanto", le géant américain des semences et de l'agrochimie, a-t-elle dit.

Le Roundup avait été remis au centre de l'actualité après le classement en mars du glyphosate, son principe actif, comme cancérigène "probable chez l'homme", même si les "preuves sont limitées", par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

"Si l'interdiction de la vente aux particuliers des pesticides type Roundup était anticipée, par la loi ou par des accords volontaires, ce serait évidemment un bon signal", a déclaré de son côté à l'AFP Matthieu Orphelin, porte-parole de la Fondation Nicolas Hulot.

Cette annonce intervient alors que l'association de consommateurs CLCV avait interpellé en début de semaine les agences sanitaires françaises et européennes et le ministre de l'Agriculture sur le glyphosate, demandant notamment qu'il ne soit plus vendu en libre service aux jardiniers amateurs. Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, a indiqué ne pas vouloir interdire le glyphosate, l'herbicide le plus utilisé en France.

Cependant, dans un communiqué publié jeudi 10 juin, Ségolène Royal et lui avaient indiqué dans un communiqué jeudi qu'à compter du 1er janvier 2018, l'accès aux produits phytosanitaires pour les jardiniers amateurs ne pourra se faire que "par l'intermédiaire d'un vendeur certifié".

## Nuisances aériennes

### Projet COP21

Avec Ile-de-France Environnement et la vingtaine des principales associations contre les nuisances aériennes dans notre Région, celles qui ont fait le colloque d'octobre 2013, nous avons décidé de participer à la 21<sup>ème</sup> Conférence Internationale sur le Climat (COP21), prévue en fin d'année à Paris.

Nous avons le projet de sensibiliser le public et les décideurs d'Ile-de-France à la contribution majeure du transport aérien au dérèglement climatique.

En effet, son impact sur l'effet de serre est totalement ignoré du citoyen et fortement dissimulé par les autorités et les compagnies aériennes. Or, des rapports récents montrent que le transport aérien a un bilan carbone catastrophique.

Nous avons donc prévu plusieurs actions : édition d'un livre blanc pour les élus, d'un flyer pour les franciliens autour des aéroports, une manifestation festive en octobre sur la place du Trocadéro et éventuellement l'achat d'une page de publicité dans un grand quotidien.

Pour ce faire, chaque association contribue à l'organisation et au financement de ces actions. De plus, une demande de subvention a été faite à la Région Ile-de-France qui a ouvert une ligne de crédit pour l'ensemble du projet COP21. Nous espérons un accord sinon on devra réduire nos actions.

La encore, seule une participation massive des franciliens à la manifestation du Trocadéro, nous permettra d'atteindre notre objectif. Nous vous informerons le moment venu.

### Audition du CIRENA à l'Assemblée Nationale le 26 mai

La commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale a créé une mission d'information sur les nuisances aéroportuaires, dont les deux rapporteurs sont M. Jacques Alain

Bénisti, député UMP du Val-de-Marne, et M. Christophe Bouillon, député PS de Seine-Maritime. Ils ont souhaité auditionner les 26 et 27 mai à l'Assemblée Nationale, 6 associations d'Ile-de-France sur le sujet : le CIRENA et l'ADVOCNAR pour Roissy, l'AVEVY et OYE pour Orly, l'ADERA pour Beauvais et l'UFCNA pour la France entière.

C'est un front associatif uni que nous avons présenté, avec un sujet différent par association. Il revenait au CIRENA, représenté par Philippe, Daniel et Michel, d'ouvrir l'audience sur le thème de la descente douce. Nous avons 5 minutes pour présenter le sujet et ensuite répondre à toutes les questions des députés.

Après un bref rappel des effets néfastes du relèvement des altitudes de fin 2011, nous avons développé tous les avantages qu'apporterait la descente douce, non seulement pour le territoire de la Confluence, mais aussi pour toute l'Ile-de-France et la France entière. A l'étranger, nous avons de nombreux exemples d'utilisation, notamment à Los Angeles simultanément sur ses deux doublers de piste.

La descente douce a l'énorme avantage de concerner tous les acteurs :

- les riverains qui se voient survo-



AG du CIRENA le 4 Juin à Conflans-Ste-Honorine

lés beaucoup plus haut, moteur au ralenti et sans palier, facteurs de faible bruit et de faible pollution ;

- les compagnies par une consommation réduite de kérosène (8 millions d'euros par an de gain pour Air France) ;  
- les passagers avec une descente confortable sans à-coups.

La descente douce préserve notre santé par une action environnementale forte de réduction des particules fines émises (l'avion est un gros diesel), de réduction de l'oxyde d'azote et des gaz à effet de serre. Une solution concrète qui va tout à fait dans le sens de la conférence COP21 de fin d'année.

Les députés ont été très intéressés par notre proposition. Nous avons répondu à toutes leurs nombreuses questions, y compris sur la faisabilité et l'accord de principe de la DGAC sur cette technique.

Nous leur avons remis tous les documents souhaités et ils ont promis de nous revoir très prochainement.

Philippe HOUART  
Président du CIRENA

## Sécurité routière

En Novembre 2014, un courrier de BVH adressé à la CA2RS, au Conseil Général des Yvelines et à la ville de Triel, réitérant nos exigences concernant la sécurité routière et constatant le manque de réactivité de nos interlocuteurs, n'a pas reçu un écho favorable dans les réponses qui nous ont été adressées 3 mois plus tard !

En Mars 2015, profitant d'une visite à l'Hautil des candidats aux élections départementales, Jean-François RAYNAL et Hélène BRIOIX-FEUCHET, nous avons pu démontrer la réalité de la situation. Ces deux personnes ayant été ensuite élues nous avons confirmé dans un courrier du 11 Avril les points discutés, en comparant aussi les investissements pour la sécurité routière dans les trois villes du Canton.

Parallèlement, nous avons signalé à Jean-François BOUTOILLE, élu à Triel Responsable des travaux, les problèmes de fonctionnement des feux tricolores au carrefour de la Chapelle ; la conclusion de cette demande a été l'installation d'une nouvelle armoire de contrôle des feux par le service responsable de la CA2RS, sous la direction de Raphaël LANTERI.

Cependant, le séquençage des feux programmé dans la nouvelle armoire ne nous a pas donné satisfaction car le feu dans l'axe Boisemont - Chanteloup restait vert en permanence tant qu'un véhicule montant depuis Triel n'avait pas actionné le changement en passant sur la boucle de détection au sol.

Cette situation incitait les automobilistes à rouler à des vitesses largement au-dessus des 50 Km/h autorisés. Mr. LANTERI est venu constater le problème sur place avec le Technicien responsable et un nouveau séquençage a été programmé.

Lors de cette visite, il a été décidé la mise en place de radars de contrôle de la vitesse pendant un mois dans chaque sens à la hauteur de la rue

Julien CAUCHOIS. Ces radars enregistrent la vitesse 24h/24h mais ne donnent pas en permanence une indication à l'automobiliste ; ainsi nous pouvons obtenir une idée du comportement des usagers.

Les contrôles sont actuellement en cours et nous attendons de connaître les résultats courant Octobre. D'autres contrôles pourraient être réalisés à d'autres endroits sur la RD22 et la RD2 ultérieurement.

Revenons à nos contacts avec le Département ; voici une synthèse de notre courrier du 11 Avril 2015 :

Nous avons fait plusieurs constats en comparant les trois villes de l'ancien Canton de Triel (Verneuil, Vernouillet et Triel) :

- C'est sur les routes de Triel qu'il y a le plus d'accidents et le plus de morts et de blessés,

- C'est à Triel que les infrastructures sont les moins développées (feux tricolores, ronds-points, aménagements de trottoirs, de pistes cyclables,...),

- Paradoxalement, c'est à Triel que la densité du trafic est moins importante qu'à Verneuil et Vernouillet, ce qui confirme l'avantage d'avoir des infrastructures correctes,

- C'est pour Verneuil et Vernouillet que le Département a voté un financement de 24 millions d'Euros pour une déviation à l'Ouest de ces deux villes, vers Les Mureaux, malgré l'existence d'une voie de contournement à l'Est, également vers Les Mureaux, longeant les étangs entre la Seine et la ligne SNCF. Il nous semble inadmissible et irresponsable de voter un tel financement pour doubler la déviation existante quand à l'Hautil nous sommes sur l'axe principal entre la ville nouvelle de Cergy et les Yvelines où les infrastructures sont quasiment inexistantes et où la dangerosité est flagrante.

Nous avons proposé qu'un Groupe de Travail soit formé pour constater la situation à l'Hautil en demandant au



Département de mettre toute son énergie pour rétablir une situation qui se dégrade depuis de nombreuses années.

Cette lettre a reçu une réaction positive de la part des élus qui se sont réunis le 3 Juillet pour en débattre et nous attendons actuellement la mise en place des comptages de véhicules sur la RD2 et la RD22 qui nous permettront ensuite de mieux juger la situation ; les derniers comptages sur l'Hautil datent de 2010.

Voici le dernier message de Mme BRIOIX-FEUCHET du 5 Juillet à ce sujet :

" Je fais suite à votre mail du 28 courant pour vous informer qu'une réunion s'est tenue vendredi au Conseil départemental en présence des services, MM Joël Mancel, Jean-François Raynal et moi-même concernant les RD2 et RD 22. Monsieur Tautou étant excusé.

Une nouvelle réunion se tiendra après l'été pour poursuivre le travail amorcé. Un comptage devrait également avoir lieu avant la prochaine réunion.

Soyez assuré que Jean-François Raynal et moi-même sommes attachés à ce qu'une réponse concertée entre la Ville de Triel-sur-Seine, la CA2RS et le Département soit apportée dans l'intérêt général pour sécuriser ces deux voies. "

La suite dans un prochain Planitre...  
Mike CLOSE

P.S. Si vous souhaitez voir le courrier du 11 Avril, avec l'ensemble des photos présentées, veuillez envoyer un Mail à [closemicj@aol.com](mailto:closemicj@aol.com).

## Urbanisme et concertation

Le Mardi 29 Septembre 2015 s'est tenue la toute première réunion de concertation sur l'urbanisme et l'aménagement à Triel. La ville engage de nombreuses opérations d'aménagement rendues nécessaires par la diminution de la population et surtout par l'obligation qui lui est faite de construire des logements locatifs aidés. Elle souhaite présenter la méthode d'élaboration des projets et demander le point de vue de la population sur certains sujets.

De très nombreux participants (une salle comble) tirés au sort s'étaient présentés Espace Rémi Barrat à l'invitation de la Municipalité. On peut se demander à priori pourquoi tirer au sort les participants plutôt que de convier tout un chacun ? Le premier réflexe étant de considérer qu'on élimine les personnes intéressées par le sujet et qu'on invite des personnes potentiellement pas disponibles. C'est vrai mais tout dépend des objectifs recherchés ! cette méthode présenterait l'avantage d'encourager et d'obtenir la participation de personnes qui ne se seraient pas impliquées spontanément et permettrait de rassembler un groupe d'habitants qui sera plus représentatif de la population. Cette méthode est donc parfaite pour obtenir l'opinion du plus grand nombre.

Monsieur le Maire nous rappelle l'objet de cette concertation et rappelle les 3 objectifs de sa politique d'aménagement : renforcer et vivifier le centre-ville, améliorer le cadre de vie et promouvoir l'attractivité de Triel.

Monsieur Poirot, en charge de l'urbanisme à la Mairie, nous détaille les deux éléments clés justifiant tous les programmes d'aménagements lancés ou à venir : baisse de la population et obligation de construire des logements sociaux.

La baisse de la population, nous l'avons remarquée en consultant régulièrement les données de l'INSEE, est faible, 12023 habitants en 2009, 11610 en 2015. Faible mais significative car elle fait suite à une progression importante jusqu'en 2007

(7882 habitants en 1982). Cette évolution démographique s'explique par le desserrement des ménages (moins de personnes dans la composition des ménages) et l'allongement de la durée de vie.

La loi impose 25% de logements locatifs aidés d'ici 2025. Triel en compte 9,7%, il faudra donc construire plus de 1000 logements d'ici là. L'Hautil comporte aussi des logements sociaux (3). Monsieur Poirot rappelle que Triel a déjà perdu son droit de préemption au profit du Préfet depuis 2008, que celui-ci l'a délégué à l'EPFY (Etablissement Public et Foncier des Yvelines). Il rappelle que le Préfet a obligé la Municipalité à signer un contrat de mixité et que les pénalités versées chaque année pour le déficit de logements sociaux se montent à 230 000 euros.

Les participants regroupés par 7 ou 8 autour d'une table sont invités à répondre par écrit individuellement puis collectivement à deux questions : 1) Pensez-vous que la diminution de la population de Triel est une bonne ou mauvaise chose ? Pourquoi ? 2) D'après vous, quelles conséquences, positives ou négatives, la diminution de la population de Triel depuis 2007 a-t-elle pu avoir ? Merci de citer des exemples.

Suspicieux par nature, il n'y a qu'un pas à franchir pour penser qu'on nous demande de justifier la politique d'aménagement proposée. Mais cela n'empêche pas la majorité des participants de jouer le jeu. Intuitivement la diminution de la population n'apparaît pas comme une bonne chose, on l'associe aux signes d'une ville peu dynamique et peu attractive, dont la population vieillie et qui se recroqueville sur elle-même. Dans un cercle vicieux les conséquences négatives sont moins de commerces, moins de services (transport, médecins, écoles), moins de dotations de l'Etat, plus d'impôts locaux. Sans que cela soit la seule raison on peut évoquer aussi la perte du chef-lieu de canton, de la

casernes des pompiers, etc. Il est plus difficile de trouver des conséquences positives : moins de densification, préservation des espaces naturels, moins de trafic, moins de pollution.

L'exercice d'échange entre participants a été en soit positif mais reste un exercice de style. L'obligation de construire des logements sociaux n'est pas due à la baisse de la population mais bien aux carences de nos élus qui successivement et pour des motifs électoraux ont tout fait pour s'opposer à la construction de logements aidés. Sans doute, collectivement, partageons-nous cette responsabilité mais plutôt que des exercices de style préférons-nous être associés aux différents projets d'aménagements nous concernant. L'Etat n'est pas en reste avec une politique du logement incohérente (comment peut-on avoir 77.000 logements aidés vacants alors qu'il y a pénurie).

Monsieur Poirot repris la parole pour évoquer le PLU et les modifications qu'il souhaitait y apporter afin de stopper la partition anarchique des parcelles rendues possibles par la modification de la loi ALUR dont nous dénonçons les effets dans le Planitre précédent (suppression du COS et des superficies minimales). L'idée même que nous défendions en Mairie l'année dernière. Serions-nous enfin écoutés ? La protection de l'Hautil a même été évoquée.

Tout cela sans doute pour mieux nous asséner les 1896 logements prévus dont une grande partie en ville et dans la zone Feucherets-Bazin. Puis le programme des aménagements 2014-2016 est passé en revue, il concerne principalement la rue Paul Doumer, la Grande Rue de Pissefontaine et l'Avenue de Poissy.

Et coup de grâce pour l'Hautil où l'on nous confirme la réalisation de 30 logements (dont une partie de logements sociaux) sur le terrain de foot situé en bordure de la RD22 en échange d'un terrain de foot en synthétique. Sommes-nous prêts à payer ce tribu ?

VdS

## Allons-nous dans le mur ?



La sécurité routière sur l'Hautail est un sujet qui aura toujours beaucoup mobilisé les membres de BVH. L'augmentation régulière du trafic journalier sur la D22 explique le temps et l'énergie consacrés à ce dossier. Si quelques avancées ont été obtenues, il reste beaucoup à faire (trottoirs, aménagement des routes pour réguler la vitesse excessive des automobilistes).

C'est pourquoi, dès qu'une élection se profile, BVH contacte les différents candidats... qui toujours promettent de considérer la question, une fois qu'ils seront en poste. C'est pourquoi, dès que les élections sont passées, BVH envoie des courriers aux différents élus... qui se défont. Il faut dire qu'entre les compétences des communes, celles qui sont transférées à la CA2RS, celles qui sont du ressort du Conseil Général ou du Département, il leur est facile de se renvoyer la balle. Quand on sait qu'en plus certaines instances possèdent l'expertise technique mais ne sont pas pour autant en mesure d'apporter le financement, on constate à quel point il est difficile d'avancer. Et il suffit de lancer une énième étude comme vient de le faire la ville de Triel, pour imposer de nouveaux délais d'at-

tente et renvoyer aux calendes grecques toute prise de décision.

L'intercommunalité tant vantée, qui devait simplifier la vie du citoyen, qui devait permettre de "mutualiser" les compétences et donc les personnels, qui devait permettre l'accélération des processus décisionnaires et plus d'efficacité, n'aurait-elle pas complexifié et rallongé toute la chaîne ? Pourquoi avoir rajouté une strate au millefeuille administratif ? A quoi ou à qui cela sert-il ?

En premier lieu, force est de constater que cela a créé de nouveaux postes à pourvoir pour les élus : pour la CA2RS, il faut compter un président, 11 vice-présidents et 40 conseillers communautaires tout de même ! Et il faut les rémunérer ! Dans son dernier livre, On va dans le mur, Agnès Verdier-Molinié pointe quelques problèmes propres à l'hexagone. On y apprend par exemple que nous avons en France 618.000 élus locaux et nationaux : en France, il y a un parlementaire pour 70.000 habitants quand il y en a un pour 600.000 habitants aux Etats-Unis. (p.73)

On y apprend également que la fonction publique territoriale enregistre une forte hausse de ses effectifs : + 82 % depuis 1985. "Les collectivités territoriales ont bien tenté de justifier cette augmentation par les nombreux transferts de compétences opérés vers les départements et régions mais la Cour des Comptes a fait le calcul : hors décentralisation, l'augmentation reste de 152.000 postes sur 6 ans. " (p. 31)

Qui dit effectifs en augmentation dit bien sûr exigüité des locaux. C'est ainsi que les bureaux de Carrières sous Poissy ne donnant plus entière satisfaction aux Elus de la CA2RS, ces derniers se sont

lancés dans l'opération de rachat-location du bâtiment GKN... Les communes devaient soi-disant se dissoudre dans les intercommunalités. On peut alors légitimement se demander pourquoi les mairies comme celle de Triel se lancent dans des travaux, pourquoi, dans un village voisin, on construit carrément une nouvelle mairie...

Nous avons tous reçu nos impôts locaux et avons tous constaté une augmentation de 10 %. L'Etat est pointé du doigt puisqu'il réduit de 10 Milliards la dotation aux collectivités. Mais si ces mêmes collectivités avaient su se réformer, nous aurions moins d'Elus à rémunérer, les effectifs des personnels auraient moins augmenté, il y aurait moins de locaux à agrandir, entretenir ou louer... et nous n'en serions peut-être pas à supporter encore une nouvelle augmentation de nos impôts ! en prime, nous aurions peut-être une administration plus réactive, plus efficace !! En somme, nous perdons sur les deux tableaux !

La démocratie représentative est certainement le moins mauvais des systèmes. Encore faudrait-il contenir la "caste" des Elus qui ont une fâcheuse tendance à se multiplier... tout en diluant les responsabilités.

Jusqu'à quand accepterons-nous de financer cette gabegie ?

Nous pourrions, tous, symboliquement, déposer une petite lettre de protestation à la mairie. Ce serait déjà un premier pas, car qui ne dit mot, consent.

Denise

## Agenda

**Dimanche 11 octobre**

***Randonnée Pédestre***

**Vendredi 20 Novembre**

***Beaujolais Nouveau***

**Samedi 9 Janvier**

***Galette des Rois***

## Recette

### **Terrine mixte à la menthe**

Pour 8 à 10 personnes :

Ingrédients :

- 150 g de haricots verts
- 200 g de carottes
- 200 g de navets
- 1 morceau de 500 g d'épaule de veau sans os
- 2 œufs
- 1 pot de crème fraîche (250 g)
- 1 citron
- 500 g d'épinards
- 20 feuilles de menthe fraîche
- sel, poivre
- 2 cuillers à soupe de gros sel

Matériel : un moule à cake rectangulaire en fonte émaillée de 24 cm de long

- Pelez 200 g de navets. Coupez-les en tranches de 1 cm d'épaisseur puis en bâtonnets de 1 cm de section puis enfin en cubes de 1 cm de section.
- Mettez ces cubes dans une casserole. Couvrez-les largement d'eau froide puis portez à ébullition sur feu fort. Cuisez ensuite 10 mn sur feu moyen et à découvert.
- Portez à ébullition une grande casserole emplie aux 3/4 d'eau (sur feu fort).
- Pendant ce temps, pelez 200 g de carottes. Coupez-les en cubes identiques à ceux de navets.
- Épluchez les haricots verts puis coupez-les en morceaux de 1 cm de long.
- Au bout de 10 mn de cuisson, égouttez dans une passoire les cubes de navets.
- Quand l'eau bout dans la grande casserole, ajoutez 1 cuiller à soupe de gros sel, les haricots verts, les carottes et les navets blanchis et égouttés. Comptez 8 mn de

cuisson à petits bouillons (feu moyen) et à découvert.

- Pendant ce temps, portez à ébullition (feu fort) un faitout rempli aux 3/4 d'eau. Ajoutez 1 cuiller à soupe de gros sel.

- Pendant que l'eau se prépare à bouillir, équeutez les d'épinards. Lavez-les soigneusement dans deux eaux différentes puis égouttez-les. Quand l'eau bout dans le faitout, ajoutez-les et attendez la reprise de l'ébullition puis égouttez-les à nouveau dans une passoire et passez-les longuement sous l'eau courante froide. Dépliez les feuilles et égouttez-les bien à plat sur un linge propre.

- Les légumes ont cuit 8 mn dans la casserole. Égouttez-les dans une passoire. Passez-les sous l'eau courante pour les rafraîchir puis égouttez-les à nouveau, en secouant la passoire de temps en temps. Laissez-les dans la passoire pendant que vous préparez la farce.

- Coupez en cubes 1 morceau de 500 g d'épaule de veau. Placez les cubes dans la partie hachoir d'un mixer. Mixez 10 secondes. Versez dans un bol mixer la crème fraîche, le jus pressé d'1 citron, 2 œufs, 1 cuiller à café rase de sel fin, 8 tours de moulin à poivre et le veau haché. Mixez le tout 10 secondes.

- Versez le contenu du bol mixer dans un saladier et ajoutez les cubes de légumes bien égouttés ainsi que 20 feuilles de menthe fraîche. Mélangez soigneusement le tout à la cuiller de bois.

- Préchauffez le four à thermostat 7 (210°).

- Huilez l'intérieur d'un moule à cake rectangulaire de 24 cm de long. Tapissez-le avec les feuilles d'épinards égouttées sur le linge en prenant soin de les laisser dépasser du moule. Remplissez la terrine avec le contenu du saladier. Tassez bien à la cuiller.

- Recouvrez le dessus avec la partie des feuilles d'épinards qui dépasse du moule.

- Huilez une feuille de papier aluminium un peu plus grande que les dimensions du couvercle de la terrine. Appliquez la partie huilée sur la préparation et mettez le couvercle.

- Placez le moule dans un plat à gratin rempli aux 3/4 d'eau chaude et portez le tout au four pour 40 mn.

- 40 mn après, sortez la terrine du four. Otez le couvercle et vérifiez la cuisson en enfonçant une aiguille à brider au centre de la terrine : elle doit ressortir chaude et nette.

- Laissez refroidir sans couvercle dans la pièce puis portez au réfrigérateur pour 24h au moins.

- Démoulez la terrine en glissant une lame de couteau le long des parois intérieures et en plongeant le fond 1 mn dans l'eau chaude. Posez le plat de service retourné dessus puis retournez le tout. Otez le moule. Coupez en tranches et servez.

On peut napper cette terrine de légumes d'une vinaigrette aux herbes vertes.

CB



## Hautil Pratique

### Numéros utiles



Pompiers de Triel-sur-Seine :	01 39 70 71 76
Pompiers	Le 18
Police Secours	Le 17
Gendarmerie	01 39 74 52 12
Commissariat de Poissy	01 39 22 27 27
SAMU	Le 15
Hôpital de Poissy - Urgences	01 39 27 51 17
Hôpital de St. Germain - Urgences	01 39 27 41 00
Hôpital de Meulan - Urgences	01 30 22 43 33
Centre Antipoison (Paris 10 ième)	01 40 37 04 02
Ambulance Poissy	01 39 65 12 38
Ambulance Verneuil	01 39 65 71 92
GDF Sécurité / Dépannage	01 39 75 18 18
EDF Sécurité / Dépannage	01 39 75 19 19
SIVaTRU (Questions " Tri sélectif")	01 39 27 08 71
Office Nationale de la Chasse	01 44 15 17 17
Mairie de Triel-sur-Seine	01 39 70 22 00

Attention nouvelle adresse depuis le 1er Septembre 2010 :

Chemin des Moines (à côté du SIVATRU).

Horaires d'ouverture :

Lundi: 13h30 - 17h30

Mercredi et Vendredi: 9h - 12h et 13h30 - 17h30

Samedi: 9h - 17h

Dimanche: 9h - 13h

accepte les verres, appareils électriques, piles, peintures, huile de vidange, cartons, encombrants, tontes de gazon, gravats et certains produits toxiques.

gratuit pour les habitants de Triel, carte d'entrée obligatoire.

### Déchetterie de Triel



Ont collaboré à la réalisation de ce numéro du Planitre :

Claude BAROUH, Frédérique BROCHOT MAHER, Mike CLOSE, Vincent DI SANZO, Lionel FREJAVILLE, Anne GAFFORY, Philippe HOUBART, Denise LE HELLIDU et le mulot des forêts

Mise en page : Vincent DI SANZO

Imprimeur :

Contact : planitre@hautil.org ou tél : 06.12.72.06.97

## Retrouvez Bien Vivre à L'Hautil sur internet

hautil.org, c'est le site internet qui se fait l'écho de notre vie locale :

- des dossiers (les carrières de gypse, les antenne-relais, l'intercommunalité, etc..),
- des nouvelles du hameau et de ses alentours,
- des infos pratiques, nos bonnes adresses,
- notre agenda,
- les photos de nos manifestations,
- l'accès à de nombreux services pratiques (prévision météo, annuaire, trafic routier,...),
- des relevés météo publiés mensuellement depuis décembre 2002,
- le Planitre, votre journal d'information, disponible en ligne en couleur, au format pdf
- des fonds d'écran à télécharger pour votre ordinateur (paysages, faune et flore de L'Hautil)



N'hésitez pas à vous inscrire à notre liste de diffusion en envoyant un mail à [planitre@hautil.org](mailto:planitre@hautil.org)

Si vous désirez faire passer un article dans le Planitre, n'hésitez pas à nous le faire parvenir par courrier ou par e-mail : [planitre@hautil.org](mailto:planitre@hautil.org) **à vos crayons,**  
**à vos claviers,**

Nous serions ravis d'accueillir dans l'association les familles récemment installées à L'Hautil ainsi que, bien évidemment, ceux et celles d'entre vous qui n'ont pas encore renouvelé leur adhésion. C'est ensemble que nous pouvons améliorer la sécurité routière dans notre hameau et préserver notre cadre de vie.

Il vous suffit d'établir un chèque de 18 € (ou plus), pour une famille, (11 € pour les personnes seules), à l'ordre de " Association Bien Vivre à L'Hautil " et de le glisser dans la boîte à lettres du Président ou de l'adresser à la Trésorière Anne GAFFORY, pour que votre famille soit inscrite. Un reçu vous sera adressé.



### BIEN VIVRE A L'HAUTIL - ADHESION 20....

A retourner à : Anne GAFFORY, 3 Rue Julien Cauchois, 78510 Triel-sur-Seine  
 ou à Lionel FREJAVILLE, 4 allée Claude Monet, 78510 Triel-sur-Seine.

Nom : ..... Prénom épouse: .....

Adresse: ..... Prénom époux : .....

.....  
 .....

Tél : ..... Email : .....

Adhésion à régler par chèque à l'ordre de BVH :

- Famille, 18€
- Individuel, 11€